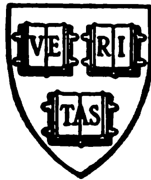
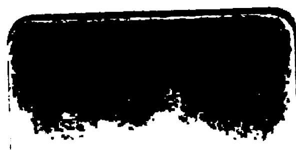
FOURNES

ARCHIVES

INVENTAIRE SOMMAIRE


VE RI
TAS



INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES

DE

FOURNES

ANTÉRIEURES A 1790

PAR L'ABBÉ TH. LEURIDAN

Archiviste du Diocèse de Cambrai

Président de la Société d'Etudes de la Province de Cambrai

Secrétaire de la Société d'Emulation de Roubaix



ROUBAIX

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX, 71, GRANDE-RUE

1905

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES

DE

FOURNES

ANTÉRIEURES A 1790



INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES

DE

FOURNES

ANTÉRIEURES A 1790

PAR L'ABBÉ TH. LEURIDAN

Archiviste du Diocèse de Cambrai
Président de la Société d'Etudes de la Province de Cambrai
Secrétaire de la Société d'Emulation de Roubaix

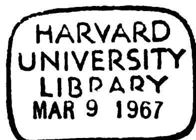


ROUBAIX
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX, 71, GRANDE-RUE

1905



Fr 51.33



HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY
MAR 9 1967

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES

DE

FOURNES

ANTÉRIEURES A 1790



Nous n'avons trouvé au greffe de la Mairie de Fournes qu'un petit nombre de documents antérieurs à 1790, disséminés, selon leur objet, dans les différents dossiers des archives modernes.

Les registres de l'*Etat-Civil* sont au nombre de 62. La série des baptêmes remonte à 1652, mais elle présente une lacune de 1688 à 1725 ; celle des mariages est complète depuis 1656 ; celle des décès commence en 1669, avec une lacune de deux années, 1697 et 1698.

Pour la série BB nous avons trouvé un *Registre aux actes de la loi de Fournes* qui présente le plus haut intérêt pour l'histoire de cette commune. Les actes de ce registre commencent en 1687 et se poursuivent sans interruption jusqu'en 1795.

Signalons encore, dans la série GG, un très précieux registre des *Fondations de l'église et des pauvres*, de 1679 à 1756 et

plusieurs actes relatifs à la fondation de l'*Hôpital de Fournes* par le bailli Antoine Le Cocq, en 1681.

L'ensemble de ces documents comprend 68 registres ou cahiers, contenant 2383 feuillets, 7 pièces parchemin et 29 pièces papier. C'est tout ce qui reste des archives communales de Fournes ; mais on pourra constater que la qualité et l'importance des documents suppléent à la quantité. Ce modeste fonds fournira, en effet, pour l'*histoire de Fournes* un appoint appréciable de renseignements du plus haut intérêt.

SÉRIE AA

Titres constitutifs et politiques de la Commune

AA 1 (Liasse). 1 pièce parchemin, 3 pièces papier.

1748-1787. — *Rapports et reliefs de fiefs tenus de la seigneurie de Fournes.* — 21 décembre 1748. Jean-François Wattrelos, fils de Jean-François, laboureur à la ferme de la Haye, à Wavrin, relève un fief, tenu de Fournes, venant de son père et contenant 5 cents de terre, au grand chemin de Fournes et à la ruelle qui mène de ce chemin au hamel des Pretz. — 16 septembre 1750. Louis-Florent Leclercq, fermier à Fournes, au nom des enfants de feu Jean-Baptiste, son frère, relève et droiture un fief flégard de 200 pieds de longueur, tenu de Fournes et sis au chemin de Fournes à Beaucamps. — 26 janvier 1787. Rapport de Stanislas-Joseph Leroy, bailli de Jean-Baptiste-Louis Rouvroy, seigneur de Fournes, pour un fief flégard de 87 verges de longueur, sur le grand chemin de Lille à la Bassée, aboutant au lieu patibulaire ; ledit fief, chargé d'un chapon de relief, dixième denier et service de cour, à lui échu par succession de Pierre-François Barbry, fermier à Salomé, et à celui-ci par succession d'Hubert-François Lefebvre, fermier à Fournes.

SÉRIE BB

Administration communale

BB 1 (Registre). In-quarto, 235 feuillets.

1687-1795. — *Registre aux actes de la loi de Fournes.* — Plaids tenus en la halle de la terre et seigneurie de Fournes, le 17 février 1687, par devant André-Pierre Doutrebon, greffier autorisé par Antoine Le Cocq, pour son infirmité, Pierre Devos, Jacques Lutun et Jean Lestienne, hommes de fief : Jean Despierre, pauvriseur, réclame les effets de Charles de Beaussart, pauvre à la charge de la table. — 17 mars 1687, bans de mars adjugés par Jacques Béghin, lieutenant, Jean Lestienne, Charles Dupont et Pierre Devos, hommes de fief. — 13 juillet 1687, bail au rabais de la collecte de Fournes ; constitution de caution par l'adjudicataire Martin de Tenre. — 18 avril 1688, Alexandre-Albert-François-Barthélemy, prince de Bournonville, nomme bailli de Fournes Jacques Béghin, en remplacement d'Antoine Lecocq, son beau-père, décédé. — 15 mai 1688, Jacques Béghin, en présence des hommes de fief, prête serment de remplir fidèlement sa charge de bailli. — 4 février 1689, constitution de tuteurs pour les enfants mineurs de Michel Le Roy et de Marguerite Le Clercq. — 16 août 1689, nomination de tuteurs aux enfants de François Waymel. — 19 septembre 1689, plainte portée par le Recteur de la Compagnie de Jésus, à Cambrai, contre Jeanne Dubois, veuve d'Antoine Le Cocq, bailli, Charles Dubois, censier de Rosimbois, et Charles Morel, marguillier, pour avoir paiement de 30 rasières de blé qu'ils lui doivent. — 16 janvier 1690, Florent Leclercq, fils de feu Florent, laboureur à Fournes, relève un fief flégard de 25 verges, sis sur le chemin de Fournes à Beaucamps, et tenu de Mgr de Bournonville, à cause de sa mairie de Fournes ; Anne Rouzé, veuve de Jean Lestienne, relève un fief semblable, sis au même lieu. — 25 avril 1690, le bailli et les gens de loi, considérant que Michel Glorian, ci-devant collecteur, ne fait aucuns devoirs ni diligence pour les

recouvrements, font sommation audit Glorian de se rendre ès prisons du Roy d'où il a été élargi sous caution et d'y rester jusqu'au paiement des sommes qu'il doit. — 24 août 1690, vente des gerbes de blé recueillies au pourchat annuel : 540 gerbes vendues 49 livres, dont 11 livres à l'église et autant aux pauvres, 9 l. 3 s. 4 d. au platelet du Vénérable, et autant à ceux de S. Sébastien et des trépassés. — 14 novembre 1690, Philippe Rogeau et autres héritiers des feus Lambert Rogeau et Marie Guilbert, renoncent à l'héritage qu'ils trouvent onéreux. — 26 août 1691, vente des 575 gerbes du pourchat pour 50 l. 15 s. — En 1694, Jacques Béghin, bailli, Jacques Turpin, Noël Turpin et Pierre de Vos, hommes de fief. — 20 décembre 1694, sentence condamnant les héritiers Lecocq à payer au Recteur des jésuites de Cambrai, les 30 rasières de blé, priserie de La Bassée, qui lui sont dues; appel de la sentence. — 15 septembre 1697, vente des gerbes à 29 deniers pièce, et 8 l. 1 s. par dessus pour le salaire du ministre ; 460 gerbes vendues 55 l. 10 s. — 15 juillet 1697, Pierre Crespel, fils de feu Me Jean, demeurant à Wavrin, vend à la communauté une maison manable, sur la place de Fournes, contre le cimetière et près de la chapelle de Coupigny, pour 100 florins de Flandre et à charge de faire chanter deux obits annuels pour ses père et mère et pour Charles Crespel, son frère, vivant pasteur de Wavrin, et de distribuer à 13 veuves 3 gros à chacune. — 24 août 1698, assemblée des principaux habitants et des gens de loi, au sujet du rétablissement de la maison où réside le chapelain et qui appartient à la communauté ; on décide d'y bâtir une nouvelle chambre de 17 pieds carrés, avec cheminée, le tout en briques et à commencer au printemps prochain. — 23 août 1699, vente des 443 gerbes du pourchat pour 66 livres. — 12 avril 1700, condamnation de Marc-Antoine Delebecq et autres, chacun à 60 s. d'amende, pour avoir été trouvés au cabaret Gilles le Vieil, buvant du brandevin pendant la grande messe. — 21 juin 1700, hommage servi par Hubert Lefebvre, fils de feu Florent, pour trois fiefs flégards, le premier s'étendant depuis

le riez de la halle, le long du chemin de Fournes à Beaucamps; le second, sur le chemin de Fournes à La Bassée, vers les terres de la cense de Coupigny, et acquis par lui de Louis Crespel ; le troisième, vers la justice de la mairie de Fournes. — 8 mars 1701, hommage par Charles Lernoud, fils de feu Antoine, censier de la Haye à Wavrin, pour un fief de 2 cents de labour, sur le chemin de Wavrin à Santes, tenu de Fournes, et acquis par lui d'Anne Masure, veuve de Jacques Dubois. — 28 janvier 1702, hommage par André-Pierre Doutrebon, greffier de Fournes, pour un flégard, au chemin de Lille à La Bassée, vers la justice de Wavrin, à lui concédé en accroissement d'homme de fief. — 28 janvier 1702, hommage par Antoine Lenoir, d'un fief de 6 cents de labour, au terroir de Wicres, tenu de Fournes, et à lui échu par succession de Marie Gaillard, sa mère. — 15 mai 1703, hommage servi par Jacques Billau, fils de Michel et époux d'Agnès Héreng, pour deux fiefs flégards comprenant un droit de plantis sur le chemin de Lille à La Bassée, vers la Maladrerie de Fournes et sur le grand chemin vers la justice de Wavrin. — 24 août 1703, vente des 500 gerbes du pourchat, pour 41 l. 13 s. 6 d. — 10 avril 1704, hommage par François Flament, fils de feu Melchior, pour un flégard sur le grand chemin de Fournes à Lille. — 10 août 1704, Antoinette Lesaige, veuve de Symphorien Leclercq, demeurant à Fournes, pour reconnaître les bons offices de Robert, son fils, lui donne un fief flégard, sis à Fournes, tenu de la Mairie, s'étendant le long du chemin de Fournes à Beaucamps. — 24 mai 1705, Louis Crespel, laboureur, émancipe sa fille Marie-Catherine et la met hors de son pain et pot. — 22 septembre 1705, Hubert Lefebvre, fils de feu Hubert, fait hommage pour un fief flégard planté de peupliers, sur le chemin de la halle de Fournes à Beaucamps. — 1705, Michel Béghin, bailli ; Noël Turpin, Jacques Billaud, François Flament, François Lefebvre, hommes de fief. — 23 novembre 1705, condamnation de Jean Padieu, marchand de moutons, demeurant au hamel de Fauquissart, paroisse de Laventie, à payer 350 l. 14 s., restant du prix de

40 moutons, achetés par lui de Nicolas-Antoine Panier, censier de l'Estrée à Laventie. — Différend entre Messire Balthasar de Sainte-Aldegonde de Noircarme, seigneur de Rosimbois, et les pasteur, bailli, marguilliers et pauvriseurs de Fournes. Ceux-ci ont permis au provincial des Récollets d'établir quelques religieux, trois pères et deux frères, dans l'hermitage de Rosimbois à Fournes, à condition que leurs droits ne soient point lésés et que l'on fasse, dans la chapelle de ces religieux, les pourchats pour l'église et pour les pauvres, conditions acceptées par le Provincial le 20 juillet 1684. Or le seigneur de Rosimbois a empêché les marguilliers et pauvriseurs de faire le pourchat le jour de la Pentecôte, 6 juin 1688. Condamnation du baron de Sainte-Aldegonde par les échevins de Lille. — 17 novembre 1716, hommage par d[lle] Marguerite Moquel, veuve de Pierre Henry, demeurant à Lille, pour 6 cents et demi de fief, tenus de Fournes. — 24 mai 1718, hommage par Charles de Beaussart, fils de feu Charles, bourgeois de Lille, pour un fief flégard de 350 pieds plantés d'arbres montants, chargé d'un lot de vin et d'un chapon en plume de rente, de 6 sous d'Artois de relief et du dixième denier. — 24 mai 1718, hommage par le même pour un fief flégard tenu de la Mairie de Fournes, et comprenant 25 verges sur le chemin de la halle de Fournes à Beaucamps. — 27 août 1718, Emancipation de Marie-Jeanne de Rache, par son pèr- Philippe, laboureur. — 19 septembre 1718, retrait lignager. — 14 janvier 1719, hommage par Nicolas de Roulers, fils de feu Nicolas et d'Elisabeth Romon, pour un fief de 8 cents de labour à Wavrin, tenus de Fournes. — 28 janvier 1719, hommage par Louis-Florent Leclercq, fils de feu Florent, pour un fief flégard, tenu de la Mairie de Fournes, et contenant 280 pieds sur le grand chemin de Fournes à Beaucamps. — 28 janvier 1719, hommage par Antoine Cuignet, fils de feu Antoine, pour un fief flégard de 200 pieds sur le chemin de Fournes à Beaucamps. — 5 septembre 1719, hommage par Jean de Wisme, fils de feu Jean, pour un fief flégard de 350 pieds, au chemin de Lille à La

Bassée. — Vente des gerbes du pourchat : en 1720, 500 pour 68 l. 15 s. ; en 1721, 500 pour 31 l. 5 s. ; en1722, 505 pour 52 l. 12 s. 1 d. — 13 octobre 1721, Catherine Van Peteghem renonce à la mortuaire de son mari François Lefebvre. — 14 octobre 1726, incarcération dans la prison de Fournes, par Antoine-Philippe Lutun, sergent, de la nommée Agnès du Thoit, inculpée de vols. — 19 juin 1730, Guibert Chavatte, bailli, reçoit l'hommage de Jean-François Boidin, pour un fief flégard de 500 pieds de longueur, planté d'arbres, sur le chemin de Fournes à Haubourdin. — 11 juillet 1730, hommage par Pierre-Antoine de Wisme, fils de feu Jean, pour un fief flégard de 350 pieds, au chemin de Fournes à Haubourdin. — 11 juillet 1730, hommage par Pierre Héren, fils de feu Robert, fermier à Fournes, pour un fief flégard de 500 pieds sur la piedsente de la Fresnoye. -- 13 juillet 1730, hommage par Pierre Bordin, receveur des vins et bières au bureau de Fournes, pour un fief flégard tenu de la Mairie. — 15 juillet 1730, hommage par Jean-François Accollet, bailli de la Clicqueterie à Herlies, pour un fief de dix mesures d'héritage, avec moulin à tordre huile. — 15 octobre 1731, hommage par Dominique Dumont, brasseur et cabaretier, pour un fief flégard de 250 pieds au chemin de Fournes à Haubourdin. — 4 avril 1737, serment d'homme de fief prêté par Pierre-Charles Chombart, « de se trouver à la loi, de tenir le secret de la cour, de maintenir les biens du seigneur, ceux de l'église et des pauvres, ceux des femmes veuves et enfants orphelins, le tout à ses sens et pouvoir. » — 7 janvier 1741, hommage par Jacques-François-Bavon Brasme, seigneur de la Cardrie, demeurant à Fournes, pour six cents de labour à lui donnés par M. de le Bouvrie, au nom de Védastine Henry, son épouse. — 30 septembre 1749, hommage par Hubert Lefebvre, fils de feu Hubert, pour un fief flégard au chemin de Fournes à La Bassée, provenant d'achat fait par son grand-père de Louis Crespel. — 27 octobre 1749, hommage par Jean-François Wattrelos, pour un fief de 150 pieds de long, au grand chemin de Fournes et à la ruelle du hamel des pres, et

pour un autre fief de 2 cents, près de la cense de la Haye. — 27 janvier 1751, par devant Jacques Billau, Pierre-Charles Chombart, Louis-Florent Leclercq, Josse Cocqueel et J.-B. Leclercq, hommes de fief, Jean Desmazières, fermier de Beaufremez, nommé bailli de Fournes par M. de Rouvroy, prête serment « de maintenir les droits, hauteurs et prééminences dudit seigneur, d'y administrer la justice, soutenir les droits des femmes veuves et enfants orphelins, conserver les biens de l'église et des pauvres, tenir le secret de la cour, de toutes résolutions prises, faire le droit pour la communauté, même au surplus de se conduire et y faire tels devoirs en sa dite qualité de bailli, ainsi que les dits gens de loy font ou sont obligés de faire suivant la coutume de cette châtellenie. » — 1752, Hubert-François Charlet, clerc de Fournes. — 30 octobre 1752, commission d'homme de fief accordée par le seigneur de Fournes à Pierre-Joseph Herrent, en remplacement de feu Jacques Billaut. — 22 novembre 1754, plaids extraordinaires tenus par François-Joseph-Marie du Sart de Bouland, lieutenant de la Gouvernance, entre les gens de loi de Fournes, demandeurs par requête du 30 juin 1748, et l'abbé et les religieux du Cateau-Cambrésis, décimateurs ; ceux-ci sont condamnés à compléter les deux années de dîmes par eux abandonnées à la fabrique pour les réparations à l'église. — 11 mars 1755, en suite de l'ordonnance du 23 février, prescrivant de mettre les bancs hors de l'église et de les remplacer par des chaises, les bailli et gens de loi s'assemblent pour entendre les habitants et recevoir leur consentement ou leur opposition. « Etant restés jusqu'après 6 heures du soir, aucun ne s'est présenté. » — 30 septembre 1770, le seigneur, pour maintenir la police de son village et pour la commodité de ses habitants qui sont en cause entre eux, ordonne que les gens de la loi de la communauté tiendront les plaids le vendredi, de quinze jours en quinze jours, de 9 heures à 10 heures, dans la chambre à ce destinée chez la veuve de Denis Halluin. — 29 janvier 1771, hommage par Pierre-Joseph Chombart, fermier d'Hocron à

Fournes, au nom de Clément-Séraphin-Marie Hespel, écuyer, seigneur d'Hocron, pour un nef vicomtier tenu de Fournes et consistant en 28 bonniers 992 verges et demie, y compris la moitié des chemins. — 30 septembre 1781, les bailli et gens de loi donnent avis de ne pas payer la dîme des tabacs et de recourir à eux pour qu'ils prennent fait et cause en faveur des habitants. — 1er août 1782, arrêt de la cour du Parlement de Douai condamnant à une amende de 3 florins, applicables aux pauvres de Fournes, Balthazar Proost, greffier, bailli de la seigneurie de Coupigny, ayant pris fait et cause de son fils Nicolas-Philippe, lequel avait chassé, avant l'ouverture, sur les terres de Jean-Baptiste-Louis Rouvroy, écuyer, seigneur de Fournes, demeurant à Lille. — 12 novembre 1782, vote d'une taille d'aumône pour les pauvres, qui recevront une livre de pain au bonnier, pendant l'hiver de 1782, de décembre à avril, et ensuite une demi-livre au bonnier ; la répartition de cette taille sera faite et le rôle en sera établi à la Saint-Thomas. — 16 mars 1783, publication des bans de mars. — 3 juillet 1783, Jean-Baptiste-Louis Rouvroy, écuyer, seigneur de Fournes, nomme Jean-Baptiste Rogier sergent de Fournes. Fait au château de Fournes et scellé en placart (1) ; serment dudit sergent « de s'acquitter bien et fidèlement en homme d'honneur et de confiance de ses fonctions de sergent et garde-chasse, dresser procès-verbal de toute contravention et le rapporter aux gens de loi en temps voulu. » — 2 avril 1784, publication des bans de mars. — 15 avril 1785, constitution de tuteurs pour les enfants de Pierre-Joseph Chombart, vivant fermier d'Hocron. — 1er août 1787, messire Jean-Baptiste Rouvroy, écuyer, seigneur de Fournes, nomme Hippolyte-Joseph-Prudent Charlet bailli de sa terre et village à clocher de Fournes, dépendances et appendances. — 2 août 1787, le même nomme François Halluin, homme de fief. — 12 décembre 1787, le même nomme François-Louis-Olivier, greffier, en rempla-

(1) Ce sceau porte un écu : *de sable à la croix d'argent, chargée de cinq coquilles de gueules.*

cement de son père Jean-Baptiste décédé. — 20 décembre 1787, les gens de loi nomment marguillier Nicolas-Joseph Luttun, en remplacement d'André-Joseph Luttun, dont le mandat est expiré. — 15 janvier 1788, assemblée d'habitants pour asseoir une taille de faux-frais. — 6 février 1788, assemblée pour l'établissement de nouveaux crochets à répartir dans chaque canton pour servir en cas d'incendie. — 26 mai 1788, Jean-Baptiste-Louis Rouvroy, seigneur de Fournes, nomme Pierre-Martin Boidin, fermier, homme de fief, en remplacement de Charles-Alexandre Bernard, décédé. — 18 décembre 1788, les gens de loi nomment pauvriseur Jean-Baptiste de le Rue de Fournes, en remplacement de Pierre-Joseph Cuvelier ; serment. — 18 mars 1789, assemblée préliminaire au sujet des Etats généraux. — 20 mars 1789, convocation des habitants pour la nomination des députés aux Etats. — 17 décembre 1789, les gens de loi nomment marguillier Jean-Baptiste Malbrancq, en remplacement de Nicolas Luttun. — 26 janvier 1790, assemblée des citoyens actifs dans l'église paroissiale, sous la présidence d'Hippolyte-Joseph-Prudent Charlet. Sont élus . Maire, ledit Charlet ; Officiers municipaux : Pierre-Joseph Delepierre, Pierre-François Plancq, Pierre-Joseph Dupire, Antoine Vouters, Pierre-François-Eugène Carpentier ; Procureur de la commune : Joseph-Marie Pringuet. — 15 février 1790, Philippe-Raimond-Timothée Cuvelier est élu maire en remplacement d'Hippolyte-Joseph-Prudent Charlet, démissionnaire. — 28 juin 1791, inventaire par le maire et les officiers municipaux des meubles de la maison des Récollets de Rosimbois, à Fournes, en présence du R. P. Perpétue Dancourt, supérieur. Les dits religieux ont à leur usage leur maison, leur église, une petite brasserie avec les ustensiles nécessaires, le tout assis sur un terrain d'environ 14 cents d'héritage, y compris le jardin. Le fossé qui entoure les bâtiments et jardin, contient 3 verges et demie de terre en largeur. Une petite pature de 200 verges. Le tout suivant les titres et papiers de fondation faite par messire Balthazar de Sainte-Aldegonde de Noircarmes, comte de Genech, seigneur de Rosimbois. Dans leur église se trouvent 3

confessionnaux, 8 grands tableaux, y compris le maître-autel qu'on estime, une chaire de vérité, deux autels avec leurs ornements, deux paires de branches de cuivre et environ 100 chaises. Au clocher, une cloche, et une petite au-dessus du maître-autel. Dans la sacristie, 23 aubes, 2 rochets, 7 nappes d'autel, 10 antipanes, une remonstrance, un ciboire, 2 calices, une boîte aux saintes huiles, 20 chasubles de toutes classes et couleurs, 2 dalmatiques, une chape, un voile de bénédiction, un encensoir, un grand bénitier et un petit de cuivre jaune, deux missels. Dans la cuisine.... Dans le réfectoire, outre les bancs et tables, quatre tableaux en cadres dorés et un cinquième représentant Saint François recevant les stigmates. Dans la première chambre d'en bas, appelée Sainte Aldegonde, un tableau représentant la Sainte Vierge ; dans la seconde, dite chambre neuve, trois petits tableaux. Dans la buerie, la brasserie, les chambres d'hôtes, le dortoir, la lingerie, la chambre du substitut syndic.... A la bibliothèque se trouvent le dictionnaire de Morery, en 4 volumes, 6e édition de 1694, le dictionnaire de Furetière, en 2 volumes ; le surplus ne sont que tous vieux livres de différents formats, tels que sermonaires, théologie, etc., qui ne valent pas la peine d'être détaillés, consistant en 450 ou environ de volumes. — 30 germinal an II (19 avril 1794). Nous, citoyens président et officiers municipaux de la commune de Fournes, sur la demande qui nous a été faite par plusieurs républicains de cette dite commune, d'établir une société populaire, nous y avons non seulement consenti, mais encore nous nous sommes offerts à en augmenter le nombre et de travailler de concert avec eux à éclairer le peuple sur ses droits et devoirs. Nous nous sommes transportés en corps, en la ci-devant église paroissiale, lieu accordé pour les séances de ladite société, et là, nous avons procédé à la nomination d'un président, d'un vice-président et de deux secrétaires. La société a ensuite décidé qu'elle se conformerait, pour l'ordre à établir dans ses séances, à celui qui est en usage dans les sociétés populaires de Lille et d'Armentières. — Règlement de la Société populaire et révo-

lutionnaire de la commune de Fournes. — 19 pluviose an III (7 février 1795), état de l'argent, de l'or, des cloches trouvés dans l'église : 15 cœurs d'argent, 9 figures en argent, 3 pièces en fleurs de Lille provenant d'un Christ, ensemble 8 onces 1/4; 5 figures en argent, 23 onces 1/4 ; Christ et tête de mort en argent, 18 onces 1/4 ; 28 pièces et clous d'argent du même Christ, 16 onces ; un autre Christ et sa garniture en argent, 6 onces ; dans la sacristie, un saint nom de Jésus avec un Saint Esprit en bas, une bague, six croix et une chaîne d'or, 1 once 1/4 et demi ; 2 couronnes d'argent, 8 onces et 1/2 quart ; un sceptre d'argent, 6 onces 1/2 et un 1/2 quart (1). Deux pyramides garnies d'argent, un ciboire d'argent, 2 boîtes aux huiles en argent, une patène, une petite croix, une cuiller d'argent, une boîte à pains d'autel en argent, le tout envoyé à l'administration. En sus, quatre cloches, dont trois grosses et une petite. — 6 floréal an III (25 avril 1795), état des terres appartenant aux pauvres de Fournes : 6 c. à Herlies, rendant par an 140 fr. ; 18 c. à côté des précédents, 171 fr. ; 13 c. à Herlies, 113 fr. 15 ; 6 c. et demi, à côté des précédents, 130 fr.; 325 verges, à côté des précédents, 36 fr. 10 ; 325 verges, complément des précédentes, 52 fr. 15 ; 10 c. de labour à Wavrin, 118 fr. 15 ; 12 c. à Fournes, 105 fr. ; 7 c. à Fournes, 61 fr. 15 ; 5 quartrons à Fournes, 9 fr. ; 16 c. à Fournes, 140 fr. ; 10 c. à Herlies, 87 fr. 10 ; 7 c. à Herlies, 61 fr. 5 ; 15 c. à Fromelles, 103 fr. 2 ; 7 quartrons 1/2 à Fournes, 16 fr. 8; 5 c. à Herlies, 43 fr. 15; 6 c. à Fournes, 52 fr. 10; 4 c. 1/2 à Fournes, 27 fr. 10 ; 2 c. à Fournes, 17 fr. 10 ; 3 c. 1/2 à Fromelles, 27 fr. 10 ; 6 c. à Herlies, 132 fr. ; 12 c. à Fromelles, 82 fr. ; une maison construite sur un arrentement des pauvres, 24 fr. ; 4 c. nommés le jardin des pauvres, 48 fr. ; une choque de 6 maisons, nommées l'hôpital de Fournes, où sont logées plusieurs pauvres veuves, 108 fr. — 26 juin 1792, inventaire de la maison de campagne de Mme Herts, par le maire et les officiers municipaux. — 23 septembre 1792, Henri-Aimé-Joseph Delaplace, curé, Charles-Louis-Joseph Crespel, vicaire, Jac-

(1) Cette première partie de l'inventaire date du 12 novembre 1792.

ques-Joseph Quempe, clerc, prêtent serment de maintenir la liberté et l'égalité et de mourir en les défendant.

BB 2 (Liasse). 1 pièce, papier ; sceau en placart. (1)

1749. — *Nomination d'un officier.* — M. de Rouvroy de Fournes, seigneur de Fournes, nomme aux fonctions d'homme de fief et juge rentier, Josse Cocquel, fermier à la cense de la Carnoye, à Fournes. — Lille, le 8 janvier 1749.

Série CC

Impôts ; Comptabilité communale

CC 1 (Liasse). Cahier in-quarto, 8 feuillets.

1689-1697. — *Charges communales.* — Etat et déclaration des frais à la charge de la communauté depuis août 1689 jusqu'au dernier de l'an 1697, dans lesquels les habitants de la Fresnoye, paroisse de Fournes, doivent contribuer à proportion des héritages qu'ils occupent au dîmage dudit Fournes. — A Pierre Flageolet, chapelain, pour une année de gages, 300 l. ; à Jean Charlet, clerc, pour une année de gages, 40 l. ; à Pierre Crespel, pour une année de rendage de la maison occupée par le chapelain, 40 l. ; travaux de réparations à l'école, 49 l. 12 s. ; chêne employé à réparer le calvaire et Christ posé sur la cimentière, 31 l. 14 s. ; huile pour l'entretien de la lampe du Saint-Sacrement, à 1 l. le lot, 47 livres ; au clerc d'Herlies pour avoir peinturé le Christ du cimentière ; pour tailler et livrer les pierres de la porte nouvellement établie au dehors de l'église, pour entrer au clocher, et n'être point obligé à avoir l'église ouverte la nuit, pendant le temps de la garde ; à Jean-Philippe Morel, vicaire, pour une année échue à la Noël 1697, 30 l. ; travaux à la maison du chapelain, acquise par la communauté ; honoraires de 12 l. par an aux Augustins de La Bassée et aux Ré-

(1) De sable, à la croix d'argent, chargée de cinq coquilles de gueules.

collets de Rosimbos, pour avoir prêché alternativement les carêmes et les avents de 1690 à 1697. — Total : 3387 livres 5 sols.

Série DD

Propriétés communales ; Marais

DD 1 (Liasse). 1 cahier, 29 feuillets ; 16 pièces, papier.

1748-1758. — *Eglise, chœur et sacristie ; maison pastorale.* — Assemblée des habitants, chez Jacques Billau, cabaretier, pour s'opposer ou acquiescer au procès de la Gouvernance de Lille contre les religieux de Saint-André du Cateau, décimateurs à Fournes, qui refusent d'intervenir dans la reconstruction de la sacristie, qui menace ruine, et dans l'agrandissement du chœur de l'église qui est obscur et trop étroit et devrait être élargi du côté de la nef de Notre-Dame. 12 novembre 1748. — Réplique contre les religieux du Cateau, 30 juillet 1749. — Ordonnance d'enquête par le bailliage de Lille, 20 mars 1750. — Enquête effectuée, le 13 avril 1750, à Fournes, en présence de Guilbert Chavatte, bailli, Jacques Billau, Pierre-Charles Chombart, Louis-Florent Leclercq, Josse Cocquel, hommes de fief, assistés de leur procureur M. Lemaire, de Félix Ployart, procureur des religieux, de M. de Baillœul, vicaire de Fournes. Il résulte de cette enquête que la paroisse contient 1200 communiants et que l'église peut à peine les contenir, a quoi on remédierait en l'agrandissant de 12 pieds sur le cimetière. — Devis du 8 mai 1750. — Communiqué en vertu de placet du 10 janvier 1752 : on propose aux religieux d'abandonner deux années de six des revenus de leurs dîmes, pour les employer à reconstruire le chœur et la sacristie, plutôt qu'à les réparer. — Sentence du 10 février 1752 : Le chœur et la sacristie seront réédifiés dans leurs proportions anciennes, aux frais et dépens des religieux, jusqu'à concurrence de deux années de six des revenus de leurs dîmes, le reste de la dépense devant être supporté par la communauté. — Requête du bailli

et des gens de loi contre le curé de Fournes, Jean-Baptiste Bruneau, qui refuse de se soumettre au jugement précédent, au prorata de sa part de dîmes, prétendant que cette part n'est pas autre chose que sa portion congrue, 13 novembre 1756. — Transaction du 2 mars 1758 : le curé paiera 300 florins une fois donnés pour son obligation de concourir à la construction au prorata de sa part de dîmes, et 76 florins 16 patars, pour sa part des frais du procès (1).

DD 2 (Liasse). 1 pièce, papier.

1699. — *Pavés.* — Requête du bailli et des gens de loi de Fournes aux députés des Etats, au sujet de l'ordonnance nécessaires pour la construction du pavé, mais ils ont demandé du 23 avril 1699. Ils n'ont pas voulu charger l'Etat des frais l'autorisation de solliciter du Roi quelque droit de travers, à l'aide duquel ils auraient fourni à l'érection et entretien dudit pavé, si nécessaire pour le passage des troupes et du public ; mais les députés ont jugé plus expédient de faire exécuter le pavé aux dépens de l'Etat. Actuellement, ils offrent d'aplanir le chemin et de le mettre en état d'être pavé, de livrer tout le sable nécessaire et de voiturer les grés du pont de Don et du pont d'Haubourdin.

Série EE.

Affaires militaires

(Vacat)

(1) Un passage de cet acte nous apprend que la maison pastorale avait été reconstruite dans les mêmes conditions et que, par acte du 25 janvier 1737, le curé avait versé une somme de 300 florins.

Série FF.

Justice ; Procédure ; Police

FF 1 (Liasse). 2 cahiers, 20 et 28 feuillets ; 3 pièces, papier.

1726. — *Affaire Agnès Duthoit.* — 26 août 1726. Information tenue par les hommes de fief de Fournes, au sujet des vols dont est accusée Agnès du Toit. — 27 et 28 octobre 1726. Confrontation de l'accusée avec les témoins, à la semonce de Guilbert Chavatte, bailli, et pardevant Hubert Lefebvre, Jean Cocquelle et Jacques Billaut, hommes de fief. — 31 octobre 1726. Convaincue de plusieurs vols, entre autres un morceau de drap, une demi-aune de toilette blanche, etc., Agnès du Toit est condamnée à être battue de verges sur les épaules nues par l'exécuteur de la haute justice sur un échafaud dressé sur la place devant la halle, et flétrie d'un fer chaud portant la lettre V sur l'épaule droite, et bannie de la terre de Fournes durant neuf ans. — 4 novembre 1726. Sentence du Parlement, en appel, confirmant la condamnation prononcée par la loi de Fournes. — 7 novembre 1726. Exécution de la sentence.

Série GG

Culte ; Instruction ; Assistance publique

GG 1 (Registre). In-quarto étroit, 107 feuillets, atteint d'humidité.

1652-1687. — *Baptêmes.* — *Baptismata ab anno 1652 ad annum 1687.* — En 1652, 16 baptêmes. — En 1660, 30 baptêmes. — 14 février 1660, parrain M. François Barbry, curé de Fromelles ; marraine M[lle] Anne-Françoise de la Chapelle, au nom de la baronne de Mingovalle. — 9 juin 1660, parrain Jacques Cordonnier, bailli. — 3 novembre 1661, Max Flameng, clerc et greffier. — 10 janvier 1663, baptême d'Agnès-Françoise, fille d'Antoine Lecocq et de Jeanne du Bois ; parrain Mgr Philippe-François d'Oignie, comte de Morcouve, et ma très illustre

dame comtesse de Coupigny, Agnès-Bernardine de Montmorency, marraine. — En 1670, 35 baptêmes. — Dès 1673, les actes sont signés par M. Wallerand de Semerpont, pasteur, par F. de Laval, chapelain, et par les témoins. — Juillet 1673, entrée du clercq appellé J. Charlet. — En 1680, 31 baptêmes. — 30 mars 1680, baptême par P. Richard Flamen, récollet. — 1er janvier 1682, Pierre Flajollé, prêtre indigne. — En marge des actes, nombreuses mentions de ce genre : Reçu 6 patars; 5 sous et demi ; un esqualin ; 6 patars, etc.

GG 2. (Registre). — In-quarto étroit, 80 feuillets.

1656-1701. — *Mariages.* — *Connubia ab anno 1656 ad annum 1701. Nomina conjugatorum.* — En 1656, 7 mariages. — En 1670, 5 mariages. — 22 septembre 1670, Mre Floris Laval, cappellain ; Mre Nicolas Monscourt, clerc de Fournes. — En 1680, 2 mariages. — En 1690, 13 mariages. — 1er mai 1690, Flajollet, vicaire. — En 1700, 6 mariages.

GG 3. (Registre). — In-quarto étroit, 79 feuillets.

1669-1696. — *Sépultures.* — *Liber mortuorum ecclesie de Fournes.* — *Incipit annus 1669.* — 9 février 1669, est décédé frère Jacques Boulengier, premier hermite de Fournes. — 9 mars 1669, décès de Maximilien Flameng, clercq de Fournes. — En 1670, 16 décès. — 29 septembre 1677, décès de Mre Florens de Laval, prêtre, chapelain dudit Fournes. — En 1680, 17 décès. — 6 avril 1684, décès de Nicolas Halles, soldat du régiment du roi. — 14 janvier 1685, mention de Jean Charlet, clercq d'illecq. — 13 novembre 1685, mention de Wallerand de Semerpont, curé Pierre Flajollet, chapelain, Jean Charlet, clerc. — 18 mars 1686, décès d'André de Baye, sergent de Rosimbois. — 23 mars 1688, Antoine Lecocq, bailli, 64 ans, mari de Jeanne du Bois, inhumé dans l'église devant l'image de Jésus flagellé. — 8 novembre 1688, Hugues Pottier, 76 ans, censier à Fournes, inhumé dans l'église. — 25 novembre 1689, André Crespel, 75 ans, laboureur, mari d'Antoinette Lefebvre, inhumé

dans l'église. — En 1690, 22 décès. — Inhumations dans l'église : 6 janvier 1691, Marie Leblancq, femme de Jean Gobert, censier, près du buffet de Saint-Sébastien ; 13 septembre 1691, Françoise Dupont, veuve d'Hugues Pottier, censier ; 15 octobre 1692, madame Agnès de le Sau, femme de M. le baron de Fromelles, en troisièmes noces ; 12 janvier 1693, Antoine Gobert, meunier de Rosimbos, 38 ans, près du buffet du Saint Sacrement ; 13 janvier, 1693, Jeanne du Bois, veuve du bailli Antoine Lecocq, devant l'image de Jésus flagellé; 3 août 1693, Marguerite Vignoble, femme de Robert Herreng, 50 ans ; 23 août 1693, Pierre Flajolet, époux de Jeanne d'Esquincourt et père du chapelain de Fournes, dans la chapelle de Saint Nicolas ; 18 septembre 1693, Anne de Laval, femme de Jacques Turpin, cordonnier, à côté de son frère, Mre Floris, dans la chapelle Notre-Dame ; 2 juillet, 1694, Elisabeth de Lobel, femme de Mre François Dauroux, chirurgien de Fournes, dans la chapelle Notre-Dame ; 22 août 1694, Béatrix Garin, sage dame de Fournes, femme de Jean du Toict; 6 janvier 1695, Michelle Herreng, veuve d'André Malbrancq, devant la chaire ; 18 février 1695, Jean Gobert, dans la grande nef ; 25 mars 1695, Guilbert Chavatte, dans la chapelle Notre-Dame ; 14 avril 1695, Anne Lézie, veuve de Charles Gobert, censier, près du portail ; 16 avril 1695, Marie-Jeanne du Pont, femme d'Hubert Lefebvre, censier, dans la chapelle Notre-Dame ; 17 janvier 1696, Charles de Beaussart, époux de Jeanne de Gruson, au milieu de la chapelle Notre-Dame. — Sur le feuillet de garde : Le 30 juillet 1683, est décédée Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France. — Le 30 septembre 1694, est décédé à Rieullet, Mr de Boure, nommé Eugène, et a été inhumé le 1er octobre en la chapelle des Récollets à Rozimbois, par M. le curé de Fournes.

G G 4. (Registre). — In-quarto, 138 feuillets.

1699-1734. — *Sépultures. — Liber mortuorum ab anno 1699 ad annum 1734.* — 1er mai 1699, de Semerpont, curé. — 29 juillet 1699, Jean Charlet, clerc de Fournes. — En 1700,

18 décès. — 20 avril 1701, Gaspart Carpentier, curé de Grenay, — 19 mai 1701, Noël de Rache, 82 ans, laboureur, inhumé devant le siège de vérité. — 16 décembre 1702, Antoine Luttun, sergent. — 15 février 1703, Jean-François Crespel, pasteur de Fromelles ; Jacques Crespel, chapelain d'Herlies. — 12 février 1704, décès de Jacques Béghin, bailli, époux de Catherine Lecocq, 59 ans, inhumé au chœur, près de son banc ; témoins, Jacques François Béghin, chapelain d'Aubers, et Jacques-Antoine Béghin, aumônier de l'évêque d'Arras. — 16 mai 1704, Anne Bouchery, femme de Guilbert Chavatte, censier, inhumée dans la chapelle Notre-Dame. — 18 mai 1705, Hubert Le Febvre, 70 ans, inhumé dans la même chapelle. — 2 décembre 1705, premier acte de M. C. F. de la Tramerie, vicaire. — 9 octobre 1706, Catherine Lecocq, veuve de Jacques Béghin, bailli, inhumée devant Jésus flagellé, témoins : Jacques-François Béghin, chapelain d'Herlies, Jacques-Antoine Béghin, desserviteur de Violaines, Michel Béghin, bailli de Fournes. — Le 8 de mars 1707 est décédé M[e] Wallerand de Semerpon, prêtre, pasteur de cette paroisse l'espace de 51 ans ou environ, âgé de 80 ans ou environ et a été cejourd'huy 10 dudit mois, inhumé dans la chapelle de Notre-Dame où nous l'avons porté avec les cérémonies accoutumées, auquel convoi et enterrement ont assisté M[re] Jean Charlet, clercq, et Jacques, son fils, témoins. C. F. de la Tramerie, vicaire. — 18 juillet 1707, premier acte de Æ. Vasseur, curé.— 22 novembre 1708, François de Wailly, tué d'un coup de fusil par un soldat anglais. — 4 décembre 1708, feu Jean Doutrebon, clerc de Wicres. — 13 décembre 1708, décès de M[tre] Michel-Albert Doutrebon, greffier de Wavrin. — En 1710, 28 décès. — 21 mai 1716, décès de Georges-François Mallet, greffier de cette paroisse. — 17 octobre 1716 est décédé Maître Gille Vasseur, pasteur de cette paroisse, étant âgé de 55 ans ou environ, fils de feu de Jean et de défunte Jacquelaine Demain, ses père et mère, et a ésté cejourd'huy 19[e] dudit mois et an, inhumé dans le cœur de cette église ; à l'enterrement duquel ont assisté Philippe Testelain et Sylvestre Lerou-

ge, témoins, lesquels ont signé avec moi, doyen et les sieurs pasteurs d'Illies et de Saint-Ghin. C. Delannoy. P. Brochon, pasteur d'Illies. Ph. Willemez, pasteur de Saint-Ghin. — 8 décembre 1716, premier acte de J. F. Auquer, desserviteur. — 2 juillet 1717, premier acte de M. Chocqué, pasteur. — 7 novembre 1719, Guilbert Chavatte, bailli de Fournes. — 15 janvier 1720, décès de M^tre Jean Charlet, clerc, 78 ans ; témoin Jacques Charlet, son fils, clerc. — En 1720, 32 décès. — 11 août 1722, décès de Mre François d'Auroux, chirurgien, inhumé dans l'église. — 20 août 1723, J. F. Le Roy, chapelain de Fournes. — 18 novembre 1727, décès de frère Henry Prévost, hermite en cette paroisse le temps de 40 ans ou environ, âgé de 74 ans, fils des feus Henry et Jacqueline Machon, natif de Saint-Maurice de Lille. — 25 juillet 1728, inhumation dans la chapelle de Notre-Dame, de noble dame Marie-Thérèse de Pardo, âgée de 54 ans, femme de M. Pierre-François de Mes, escuier, seigneur de Stradin. — 25 février 1730, Jacques-François Béghin, vicaire d'Herlies, Jacques-Antoine Béghin, curé d'Arleux-en-Gohelle, Joseph-Antoine Béghin, chapelain de Fromelles, sont témoins à l'inhumation de leur sœur Albertine-Françoise, dans la chapelle de Notre-Dame. — En 1730, 29 décès. — 2 janvier 1731, premier acte d'Antoine de Foulloy, chapelain de Fournes.

G G 5. (Registre). — In-quarto, 120 feuillets.

1701-1736. — *Mariages.* — 14 février 1708 au 12 janvier 1713, actes par Pierre Planchon, vicaire. — En 1710, 17 mariages. — 17 août 1713, Pierre Planchon, curé de Lambres. — 2 juillet 1714 au 12 février 1715, P. J. Loubert, chapelain. — 23 juillet 1715, M. Darthois, chapelain. — 11 août 1716, témoins Gilles-Joseph Hespel, écuyer, sgr d'Hocron et Lestoquoy, et Pierre-François-Séraphin Hespel, écuyer, sgr de Frémicourt. — 6 octobre 1716, Darthois, desserviteur. — 8 janvier 1717, J. F. Auquer, desserviteur. — En 1720, 6 mariages. — 13 mai 1721, J. F. Leroy, chapelain. — En 1730, 12 mariages. — 24 mai 1732, acte par Pierre-François-Joseph Brame, prêtre,

chanoine de Saint-Pierre de Cassel. — 12 août 1734, P. Lenglart, vicaire.

G G 6. (Registre). — In-quarto 76 feuillets.

1726-1736. — *Baptêmes ; Confirmations.* — Registre aux baptêmes de l'église paroissiale de Fournes, diocèse d'Arras, 1726. — Le registre de la paroisse de Fourne depuis l'année 1687 jusqu'à la présente année 1726, a été perdu ou brulé dans l'incendie de l'année 1734. Ce que je certifie être de ma connaissance. Chocqué, pasteur. — 11 février 1726, J. F. Leroy, chapelain. — 19 mai 1726, Ant. de Foulloy, vicaire et chapelain. — En 1730, 32 baptêmes. — 1733 à 1736, P. Lenglart, vicaire. —Noms des enfants confirmés par Mgr l'évêque d'Arras, le 13 octobre 1730 : 90 garçons et 103 filles.

G G 7. (Registre). — In-quarto, 10 feuillets.

1734-1736. – *Sépultures.* — Registre pour les trespassés de Fournes 1734. — Mars 1734, Pierre Lenglart, vicaire. — Mai 1734, Guilbert Chavatte, bailli. — 4 octobre 1735, Augustin de Beaussart, curé de Wicres. — 6 novembre 1735, Jacques Charlet, clerc.

G G 9 à 12 (Registres). — In-quarto, 20 feuillets chacun.

1734-1737. — *Sépultures ; Confirmations.* — Registre pour les enfans trespassez qu'ils n'ont point encore fait leur première communion : 9 en 1734 ; 10 en 1735 ; 8 en 1737. — Garçons de confirmation, avec les indications : L c'est libre : M c'est marié : 135 garçons ; filles et femmes : 167.

GG 9 à 12 (Registres). In-quarto, 20 feuillets chacun.

1737-1740 — *Baptêmes, mariages et sépultures.* — 1737, P. Lenglart, vicaire. — 23 juin 1738, inhumation par A. E. Lombar, prêtre. — 28 juin 1738, Hubert Willemez, vicaire. — En 1740, 38 baptêmes, 7 mariages, 41 sépultures. — 22 février 1740, dernier acte de Willemez, vicaire. — 2 avril 1740, premier acte de J. Fr. Haccart, chapelain et vicaire.

GG 13 à 22 (Registres). In-quarto, 36 feuillets chacun.

1741-1750. — *Baptêmes, mariages et sépultures.* — 8 juin 1744, dernier acte de J. Fr. Haccart, chapelain et vicaire. — 10 août 1744, premier acte de A. F. Lombart, vicaire. — 10 juin 1745, dernier acte du même. — 12 juillet au 16 décembre 1745, M. Ig. de Bailleul, vicaire. — 24 décembre 1745, premier acte de P. J. Carpentier, assistant du curé de Fournes. — 19 janvier 1746, acte de A. Beaussart, curé de Wicres, — 15 novembre 1746, Guilbert Chavatte, bailli. — 12 mai 1747, F. Elisée Waguet, récollet missionnaire de Rosimbois. — 15 juin 1747, décès d'André Carée, sergent de M. le comte de Genech. — 14 juillet 1747, décès de M. Michel Chocqué, curé, âgé de 64 ans, inhumé dans l'église, le 17, en présence de H. Lassus, doyen et curé de La Bassée, Auguste Beaussart, curé de Wicres, Jean-François Haccart, curé de Gaverelle, Guffroy, curé d'Herlies, Renaut, chapelain de La Bassée, et P. J. Carpentier, desserviteur de Fournes. — 27 juillet 1747, J.-B. Bruneau, desservant, puis curé. — 1er septembre 1750, Hubert-François Charlet, clerc. — En 1750, 40 baptêmes, 92 sépultures et 9 mariages.

GG 23 à 32 (Registres). In-quarto, 30 feuillets chacun.

1751-1760. — *Baptêmes, mariages et sépultures.* — 26 juillet 1751, C. J. Wauquier, prêtre de la paroisse de Fournes. — 20 juin 1752, Delaby, curé de Gauchin. — 16 septembre 1752, mariage de Charles-Louis Planque, trésorier provincial de l'artillerie de France au département de Flandre et Hainaut, et bourgeois de Lille, avec Anne-Thérèse Brasme, dame du fief du Jardin. — 10 février 1754, décès de Michel-Ignace de Bailleul, prêtre, vicaire de Fournes, fils des feus Grégoire et Aldegonde de Ligny, âgé de 37 ans, natif de Sainghin-en-Weppes, inhumé dans la chapelle Notre-Dame. — 5 mars 1754, premier acte de P. J. Fossiez, vicaire. — 21 mai 1754, M. Le Roulx, vicaire général d'Arras. — 16 juillet 1755, F. Félicien Dubreucq, récollet. — 25 novembre 1755, C. J. Wauquier, vicaire de Gouy en Artois. — 23 novembre 1756, M. de Hornes, vicaire

général de Tournai. — 14 février 1757, P. F. J. Wibault, vicaire d'Herlies. — 22 novembre 1757, M. de Royère, vicaire général d'Arras. — 30 mai 1758, M. de Coninck, vicaire général de Tournai. — 29 mars 1759, autorisation du lieutenant du bailliage de Lille, pour inhumer J. F. Laignel, mort par accident. — 25 juin 1759, Joseph Bonnel, âgé de 17 ans, trouvé tué sur le grand chemin de Lille à La Bassée. — 4 octobre 1759, F. Fiacrius Mordacq, récollet, *vices gerens*. — 13 février 1760, Dubois, prêtre. — 18 février 1760, premier acte de J. B. Lallemant, vicaire. — 16 mars 1760, André-Louis Lefebvre, âgé de 42 ans, inhumé dans la chapelle Notre-Dame. — 6 avril 1760, P. J. Fossiez, desservant. — 22 avril 1760, Antoine Guilbert, bailli. — 31 mai 1760, F. Onuphre Leblond, récollet. — 28 juin 1760, premier acte de J. P. Descendre, curé. — 30 novembre 1760, P. J. Fossier, vicaire. — En 1760, 36 baptêmes, 11 mariages, 35 sépultures.

GG 33 à 42 (Registres). In-quarto, 20 feuillets chacun.

1761-1770. — *Baptêmes, mariages et sépultures.* — 14 juillet 1761, Charles-Louis-Joseph Leuridan, d'Ennetières. — 13 juillet 1762, décès, à Calonne, de M. Fossiez, vicaire de Fournes. — 28 septembre 1762, premier acte de A. G. Clément, vicaire de Fournes. — 8 février 1763, J. B. Leclercq, bailli des Mottes ; Antoine-Guilbert Chavatte, fermier, bailli de Fournes. — 14 juin 1763, M. Péchena, vicaire général d'Arras ; M. d'Ailly, vicaire général de Tournai. — 16 janvier 1765, M. Coloma, vicaire général de Tournai. — 25 juin 1766, M. Chomel, vicaire général d'Arras ; J.-B.-Joseph Carpentier, greffier de la haute justice et comté d'Harnes, Anney et Loison. — 4 octobre 1766, Pierre-Antoine Ernout, vicaire de Saint-Vaast à Béthune. — 30 octobre 1766, J. A. Béghin, vicaire de Fromelles. — 6 avril 1767, Wacheux, curé de Sainghin-en-Weppes, doyen de chrétienté. — 23 juin 1770, baptême de Marie-Séraphine-Joseph Malebrancq, fille de Jean-Baptiste, fermier, et de Marie-Jeanne-Dorothée d'Hennin ; parrain Henri-Séraphin Hespel, écuyer, seigneur de la Vallée. — 23 juin 1770, A. G.

Clément, vicaire de Fournes. — En 1770, 36 baptêmes, 4 mariages, 75 sépultures.

GG 43 à 52 (Registres). In-quarto, 20 feuillets chacun.

1771-1780. — *Baptêmes, mariages et sépultures.* — 13 janvier 1772, Charlet, prêtre de la paroisse. — 7 juillet 1773, premier acte de P. F. J. Tourbier, vicaire. — 1er août 1775, Hippolyte-Joseph-Prudent Charlet, receveur de Fournes. — 14 novembre 1775, M. d'Hesrinnes, vicaire général de Tournai. — 29 janvier 1776, inhumation de Martin Boidin, mort dans la neige. — 29 janvier 1777, M. Hocmelle, vicaire général d'Arras. — 24 février 1777, inhumation au cimetière, de Pierre-François-Joseph Tourbier, vicaire de Fournes, décédé le 22, âgé de 31 ans, en présence de Pierre Tourbier, fermier, son père, et d'Hippolyte Charlet, receveur. — 25 février 1777, autorisation de M. Herts, lieutenant de bailliage de Lille, pour inhumer François Lancel, domestique du meunier de Rosimbos, trouvé noyé dans les fossés de la ferme de la Carnoye. — 25 février 1777, F. L. Mathelin, curé d'Herlies. — 11 mars 1777, premier acte de Val.-Fr. Hermant, vicaire. — 20 avril 1779, A. Le Clercq, vicaire de Sainghin-en-Weppes. — 9 mai 1780, Hubert-François Charlet, clerc et receveur de Fournes. — 27 juin 1780, premier acte de L. Andrieu, curé. — 4 juillet 1780, Bouchart, curé d'Annœullin. — 22 août 1780, Gosse, curé de Saint-Pierre à Lille ; Moreau de la Grave, vicaire général d'Arras. — 6 septembre 1780, baptême de Sophie-Elisabeth-Joseph de Fourmestraux, fille d'Alexis, écuyer, seigneur d'Hangrin, natif de Lille, et d'Aimée Herts, native de Lille, de droit de Lille et de fait de Fournes ; parrain Jean de Fourmestraux, écuyer, seigneur d'Hollebecque, de Pas, etc., oncle paternel ; marraine Marie Wattepatte, grand-mère maternelle, veuve d'André Herts, écuyer, seigneur des Mottes à Fournes. — 2 novembre 1780, Michel-François d'Haisne, vicaire de Saint-Jacques à Douai. — En 1780, 33 baptêmes, 31 sépultures, 17 mariages.

GG 53 à 57 (Registre). In-quarto, 20 feuillets chacun.

1781-1785. — *Baptêmes, mariages et sépultures.* — 9 mai 1781, Wacheux, curé d'Illies. — 5 juin 1781, Gruyelle, curé de Radinghem. — 26 juin 1781, d'Hennin, curé de Wicres. — 12 septembre 1781, F. M. Duhayon, curé de Lestrem. — 8 janvier 1782, Dujardin, curé de Wavrin. — 4 février 1782, Antoine-Guilbert Chavatte, bailli de Fournes. — 19 avril 1782, Henry Leroy, récollet. — 29 mai 1782, sépulture d'Hubert-François-Joseph Charlet, clerc de Fournes, receveur des impôts de la Châtellenie de Lille, âgé de 71 ans, en présence de Siméon-Auguste-Joseph, vicaire de Fleurbaix, et d'Hippolyte-Joseph-Prudent, receveur et bailli, ses fils. — 11 juin 1782, Delory, desservant d'Hantay. — 25 août 1782, baptême de Philippe-Louis-Joseph Rouvroy, né la veille, de noble Joseph-Louis-Anaclet, écuyer, seigneur de Capinghem, capitaine d'infanterie, sous-lieutenant des gardes de Mgr le comte d'Artois, frère du roi, natif de la paroisse Saint-Maurice de Lille, et de noble dame Robertine-Joséphe Le Comte, native de la paroisse Saint-Pierre de Lille, domiciliés à Fournes ; parrain, noble Louis-Henry Rouvroy, écuyer, seigneur de Beaurepaire, oncle paternel ; marraine, noble dame Robertine-Joseph Imbert, dame de Waringhien et de Barlemont, épouse de messire Philippe-Joseph-Auguste Le Comte, écuyer, seigneur de Bus, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, prévôt royal et héréditaire de la ville de Lille, grand'mère maternelle, représentée par noble demoiselle Albertine-Amélie Rouvroy de Fournes, tante paternelle. — 4 octobre 1782, première signature de Joseph-Marie Pringuet, clerc de Fournes. — 4 février 1783, Clément, curé de Sainghin-en-Weppes. — 11 février 1783, Devaux, curé de Marquillies ; Dujardin, curé de Wavrin. — 15 octobre 1783, Wacheux, curé d'Illies. — 18 novembre 1783, Descamps, curé de Saint-Maurice à Lille. — 1er juin 178[illegible], baptême d'Edouard-Louis-Joseph Rouvroy, fils de Joseph-Louis Anaclet, et de Robertine-Joseph Lecomte ; parrain, noble homme Jean-Baptiste-Louis Rouvroy, écuyer, seigneur de Fournes, oncle paternel ;

marraine, noble demoiselle Françoise-Adrienne-Béatrice-Joseph Lecomte-Dubus, tante maternelle. — 15 juin 1784, Breckwelt, curé de Beaucamps et Englos. — 22 juin 1784, Delys, vicaire général d'Arras. — 7 septembre 1784, Bouchart, curé d'Annœullin ; Lallou, curé de Wazemmes, doyen de chrétienté ; Fremaux, desservant de Sainte-Catherine à Lille. — 2 novembre 1784, le corps de Louis-Joseph Rouvroy de Fournes, écuyer, sous-lieutenant au régiment d'Orléans-dragons, fils de messire Jean-Baptiste, seigneur de Fournes, et de Madame Marie-Joseph-Charlotte Le Maistre, dame d'Esplechin, décédé la veille, âgé de 21 ans, a été transporté, après les cérémonies ordinaires, de la paroisse de Saint-André de Lille dans celle de Fournes, et enterré au cimetière dudit Fournes; présents MM. Pierre-Joseph-Albert Le Maistre, écuyer, seigneur d'Anstaing, oncle maternel, et Pierre-Joseph Rouvroy, seigneur de la Mairie, oncle paternel. — 17 novembre 1784, Jean-François-Joseph Carré, sergent de M. de Sainte-Aldegonde. — 11 janvier 1785, Desgardins, curé de La Ventie. — 25 janvier 1785, Allo, curé de Fromelles ; Seyssel, vicaire général d'Arras ; M. J. Glorian, clerc de Fromelles. — 31 mai 1785, Hellincq, curé de Bauvin. — 10 septembre 1785, Hégo, curé de Wicres ; Deramaux, curé de Fleurbaix. — 25 octobre 1785, Gruyelle, curé de Radinghem.

GG 58 à 62 (Registres). In-quarto, 20 feuillets chacun.

1786-1790. — *Baptêmes, mariages et sépultures.* — 4 juillet 1786, Charlet, curé d'Aubers. — 1er août 1786, Charlet, curé de Sallau ; Jacques-Martin-Félix Charlet, greffier à Fromelles ; Hippolyte-Joseph-Prudent Charlet, bailli et receveur. — 14 septembre 1786, Léonard Andrieu, curé de Fournes ; Souatte, curé de Notre-Dame aux jardins à Arras. — 19 septembre 1786, F. P. J. Charlet, curé d'Aubers. — 17 avril 1787, Olivier, notaire royal de la résidence de Fournes. — 18 avril 1787, Corne, curé d'Herlies. — 23 octobre 1787, Deramaux, curé de Fleurbaix. — 28 octobre 1787, le corps de noble dame Marie-Claire-Josèphe-Bonne Jacops, douairière de messire Jacques-François-Alexandre Rouvroy, seigneur de Four-

nes et autres lieux, décédée à Lille, sur la paroisse de Saint-Maurice, âgée de 81 ans, le 26 dudit mois, a été transporté et inhumé dans la chapelle sépulcrale du seigneur de la paroisse. en présence de messire Jean-Baptiste-Louis Rouvroy, seigneur de Fournes, et de messire Pierre-Joseph Rouvroy, seigneur de la Mairie, ses deux fils. — 23 janvier 1788, M. T. J. Deleporte, curé de Ligny ; Gabriel-Joseph Binaut, clerc de Ligny. — 9 avril 1788, Mayeur, curé d'Hantay. — 2 juillet 1788, Duhem, vicaire de Fleurbaix ; premier acte de M. d'Haisnes, vicaire de Fournes. — 23 septembre 1788, Gruyelle, curé de Radinghem et Escobecque ; Salembié, prieur, curé de Fromelles. — 29 octobre 1788, Desgardins, curé de La Ventie, doyen. — 13 janvier 1789, Goulet, curé de La Bassée. — 31 janvier 1789, H. Parent, curé de Wattignies. — 2 mars 1789, Pierre-Joseph Chavatte, vicaire de Fromelles. — 5 mai 1789, Leclercq, vicaire de Sainghin-en-Weppes. — 30 juin 1789, F. J. Dujardin, curé de Wavrin. — 15 septembre 1789, Clément, curé de Sainghin. — 26 septembre 1789, premier acte de H. Taffin, curé de Fournes. — 13 octobre 1789, Béghin, curé d'Armentières, doyen. — 3 août 1790, Devaux, curé de Marquillies. — 5 décembre 1790, Marie-Angélique-Louise-Joseph Lagache, épouse de messire Louis-Albert-Antoine de Druez, seigneur de Schrevel, ci-devant chevalier héréditaire de l'Empire romain et présentement officier au régiment de Bouillon, décédée la veille, âgée de 26 ans, a été inhumée dans le cimetière de cette paroisse, par permission de MM. les Maire et officiers municipaux, en présence de messire Albert de Druez, chevalier de Saint-Louis, capitaine pensionné, son beau-père. — En 1790, 39 naissances, 5 mariages, 37 décès. (1)

GG 63 (Registre). In-quarto, 50 feuillets.

1679-1756. — *Eglise et Pauvres ; Fondations et Donations.* — Registre aux fondations et donations faites à l'égli-

(1) Le dernier acte de M. H. Taffin, curé, est daté du 18 mai 1791 : le premier acte de son successeur, M. Delaplace, est daté du 6 juin 1791. — Le dernier acte du vicaire M. d'Haisnes est du 26 mai 1791 ; le premier acte de son successeur, M. Lemoine, est du 27 juin 1791. — Le 19 juin 1792, un acte est signé par Charles-Louis-Joseph Crespel, vicaire de Fournes.

se et aux pauvres de Fournes depuis l'an mil six C huictante cinq. — 25 janvier 1686. Pierre Lefebvre, fils de Florent, marchand négociant à Fournes, et Françoise Houssin, sa femme, vendent au profit de la table et charité du platelet des trépassés, ce acceptant Florent Lefebvre, ministre, une rente héritière de 6 l. 5 s., au rachat de 100 livres ; remboursée, le 7 janvier 1692, en mains de Florent Lefebvre, ministre. — 26 janvier 1686. Remise à Jean Lefebvre, marguillier, de 50 livres provenant de la donation testamentaire faite par Florent de Hennin au profit de l'église, à charge d'un obit après l'octave de Pâques, à la rétribution de 20 gros au curé, 10 gros au clerc et 5 sols au chapelain. — 9 décembre 1679. Fondation de Catherine de Laval, sœur de Floris, chapelain de Fournes. (Voir : GG 64). — 20 décembre 1683, Wallerand de Semerpont, curé, Jacques Béghin, lieutenant de bailli, et Catherine de Laval consentent à la vente des héritages sur lesquels est assise la rente de la fondation précédente. — 12 mai 1691. Testament de Philippe Le Sage, fils de feu Antoine, demeurant au château de Coupigny. Il demande un service solennel, le corps présent ; une messe chantée à l'autel de la Vierge ; une distribution de trois rasières de pain aux pauvres ; la célébration de 100 messes, moitié aux Récollets de Rosimbos, moitié à l'église, à la rétribution de dix patars. Il donne à l'église 100 florins de Flandre, à charge d'un obit annuel et de la recommandation de chaque dimanche. — 21 novembre 1692. Payement de la somme susdite, entre les mains de Jacques Turpin, marguillier, par Balthasar Le Cocq, en acquit des héritiers. — 8 novembre 1692. Pardevant André Doutrebon, notaire de Fournes, en présence de Henry Ridde, curé de Wicres, et de Pierre Tourbier, sergent de Sainghin, Charles de Beaussart, rentier à Fournes, donne aux pauvres de Fournes et à ceux de Wicres, par moitié, dix cents de labour en une pièce au dîmage d'Herlies, tenus de la Comté et touchant aux terres du chapître d'Arras. Les pauvres de Fournes devront faire chanter, chaque année, deux obits avec vigiles, commendasses et messe à notes, pendant

les Avents de Noël ; le curé recevra 20 patars, le chapelain 5 patars et le clerc 10 patars ; le reste sera distribué aux pauvres. Les pauvres de Wicres feront aussi célébrer, chaque année, quatre obits, l'un, le 9 mars, pour Gaspard de Beaussart, curé d'Aubers ; le deuxième, le 16 septembre, pour François de Beaussart, brasseur au Wacquet ; les deux autres, aux Avents, pour les parents du donateur. — 11 janvier 1693. François et Agnès Pottier, pour accomplir les volontés de Hugues Pottier et de Françoise Dupont, leurs père et mère, versent entre les mains de Pierre de Hennin, marguillier de Fournes, la somme de 25 livres de gros de 6 fl. de Flandre, à charge de deux obits aux environs de la Toussaint et de recommandation chaque dimanche. — 10 août 1681. Fondation d'Antoine Lecocq et de Jeanne du Bois. (Voir : GG 66). — 10 août 1681. Les mêmes fondent douze obits annuels, à 3 psaumes, 3 leçons, commendasses et de profundis, à célébrer le premier vendredi de chaque mois ; une messe solennelle chaque jour de l'octave du Saint Sacrement, avec bénédiction le soir, annoncée par la sonnerie de la grosse cloche ; enfin la recommandation chaque dimanche, avec de profundis. A chaque obit, on distribuera 18 patars aux six bénéficiers des maisons qu'ils ont données aux pauvres. Pour l'entretien de ces fondations, ils transportent à l'église 21 cents de labour en trois pièces, tenus de la Mairie de Fournes, relevant de Cambrésis, et sis au chemin de La Bassée à Beaucamps ; il y ajoutent une lettre de rente de 11 l. 18 s. 6 d. d'Artois, au rachat de 164 fl. 17 p., constituée le 5 juin 1671 par Michel Baratte, bailli, et les gens de loi de la seigneurie de l'évêché d'Arras à Marquillies. — Octobre 1693. Jacques Turpin, veuf d'Anne de Laval, donne aux pauvres 300 livres à placer en rentes, à charge de deux obits annuels le jour de Saint Jacques et de Saint Christophe et le lendemain, jour de Sainte-Anne, et comme on ne peut chanter d'obit le premier de ces deux jours, il consent à ce que l'on célèbre, en sa place, la messe du jour. — 25 septembre 1902. André Gillon, fils de feu Jacques, laboureur, à Fournes, constitue au profit

de l'église une rente de 6 fl. 5 p., au rachat de 100 florins, qu'il a reçus de ladite église. — 6 octobre 1702. Claude des Hays, dit Dragon, manouvrier à Lille, procureur d'André Six, fils de feu Pierre, laboureur à Radinghem, et de Toussaint Hanquart, laboureur à Arquinghem, constitue au profit de l'église de Fournes une rente de 31 l. 5 s. parisis au rachat de 500 l. provenant du reliquat des comptes des marguilliers Charles Dupont et Jean de Hennin. — 17 janvier 1703. Jean-Baptiste Petit, cabaretier au faubourg Notre-Dame à Lille, procureur d'André et de François-Louis Six, fils de feu Pierre, constitue au profit de l'église une rente de 37 l. 10 s. parisis au rachat de 600 l. provenant du reliquat des comptes des marguilliers Jean de Hennin et Philippe du Retz. — 27 janvier 1708. Philippe Vincre, auditeur au bailliage de Lille, procureur de Jean Bertier, tailleur, et de Cosme-Balthasar, son fils, demeurant à Fournes, constitue au profit des pauvres dudit Fournes, une rente de 12 l. de Flandre, au rachat de 200 l. provenant du remboursement de la fondation d'Anne de Beaussart. — 21 juin 1717. Accord entre messire Jacques Rouvroy, seigneur de Fournes, conseiller du roy, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Lille, Michel Chocqué, curé, Guillebert Chavatte, bailli, François Pottier, Hubert Lefebvre, Jacques Billau, hommes de fief, et Pierre de Los, pauvrisseur, d'une part ; et Pierre-Clément Hespel, écuyer, seigneur d'Hocron, Lestocquoy, etc., d'autre part, au sujet de la fondation Lecocq. (Voir : GG 66). Celle-ci comporte six maisons avec un cent et demi de terre ; or, on n'a trouvé que 61 verges, les pauvres réclament les 89 verges manquantes, sur les héritages dudit Lecocq, dont le sieur Hespel est actuellement propriétaire par achat de Cosme Lecocq, fils du donateur. Il est convenu que les pauvres prendront seulement en tout 110 verges et recevront une somme de 90 florins dudit sieur d'Hocron. Acceptation par Toussaint Le Cocq, bailli d'Haisne, fils d'Antoine. Reçu des 90 fl. par Pierre de Los, pauvriseur. — 19 décembre 1730. Exécution du testament de Marie-Elisabeth Vasseur, du 8 no-

vembre 1729, par lequel elle donne à l'église cinq cents de labour, au chemin de la Consture, tenus de Fournes, au moyen desquels elle fonde une messe de Notre-Dame de Pitié le vendredi de la Passion, trois obits par an et la recommandation de Gilles Vasseur, son frère, autrefois curé de Fournes. — 26 avril 1731. Pierre Morel, Marguerite Waucquier, sa femme, et Alexis Wauquier, exécutent la fondation faite par Charles et Jeanne Morel, leurs oncle et tante, attribuant à l'église et aux pauvres, par moitié, 733 verges de labour, tenues de la comté d'Herlies et sis à Fromelles, à charge de 4 obits annuels avec distribution de 2 livres à chacun de ces obits. — 4 novembre 1728, Noël Turpin, fils de Noël et de Marguerite Malbrancq, donne à l'église et aux pauvres, par moitié, 4 cents de labour, à Wavrin, tenus de Fournes, sur le chemin de Lille à La Bassée, à charge de deux obits annuels et d'une recommandation. Acceptation du 26 avril 1731. — 30 septembre 1728, Anne Turpin, veuve de Michel Bartier, donne à l'église 2 cents de labour à Herlies, à charge de recommandation et d'une messe annuelle le jour de Sainte-Anne. Acceptation du 28 juin 1731. — 16 novembre 1748, Marie-Thérèse Chocqué, héritière de Michel Chocqué, son frère, curé de Fournes, présente, à la requête de Jean-Baptiste Bruneau, curé actuel, le testament dudit Chocqué, daté du 19 décembre 1740. « Je lègue et donne à l'église de Fournes 100 florins à condition que ladite église sera tenue de faire décharger à perpétuité un obit par an, pour la rétribution duquel le curé aura 20 patars, le chapelain et le clerc à proportion, lesquels seront tenus de chanter les laudes et les petits commandaces avant la messe, *qui Mariam absolvisti* à la fin de la séquence. » Acceptation. — 3 janvier 1756. Michel Laignel, brasseur à Fournes, et Marie-Marguerite Testelin, sa femme, prennent en adjudication les chaises de l'église, pour un an, au prix de 38 écus de 48 patars. — 10 février 1756. Jean-Baptiste Bouret et Marie-Françoise Bonduel, sa femme, cèdent au profit de la communauté, la maison et édifice qu'ils possèdent et qui est bâtie sur un fonds appartenant aux pauvres,

à condition d'être aumônés, vêtus et alimentés leur vie durant, comme les autres pauvres de la paroisse.

GG 64 (Liasse). 1 pièce, parchemin.

1679. — *Eglise.* — *Fondation du chapelain Floris de la Val et de ses sœurs.* — A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Nicolas du Bruille, tabellion establi par le Roy pour recevoir, garder, grossoyer, sceller du scel de Sa Majesté et signer tous contrats, obligations, testamens et aultres actes qui se font et passent pardevant nottaires et hommes de fiefs dans toute l'estendue du ressort de son conseil souverain de Tournay, salut. Sçavoir faisons que pardevant Pierre Dubelarbre, notaire royal de la résidence de Lille, ès présence de François Leclercq, maistre pâtissier, et Henry-Joseph de Semerpont, clercq à moy nottaire, demeurans audit Lille, tesmoins à ce requis et appelez, comparut en sa personne Catherine de la Val, fille non mariée de feu François, demeurante en ceste ville de Lille, sœure et héritière universelle de deffunet maistre Floris de la Val, vivant prebstre et chapelain de l'église paroissiale de Fournes, et de Louyse de Laval, aussi terminée en célibat, laquelle comparante, de sa bonne et franche volonté, désirant accomplir les intentions et volontés pieuses desdits feus frère et sœur, et pour le repos de leurs âmes et de tous ses aultres parens, elle at voulu et ordonné ce que s'ensuilt. Premier, pour suivre la pieuse intention dudit feu maistre Floris, déclarée par certain escript en forme de disposition de dernière volonté, de luy signée, en présence de maistre Wallerand de Semerpont, prebtre, pasteur dudit Fournes, et de Anthoine le Cocq, lors bailly de Haisne, à présent dudit Fournes, en datte du sixiesme d'avril 1669, que ladicte comparante at produit en original et par elle retirée, recognoit et ordonne que soit dict et célébré à perpétuité le mercredy paravant le jour de Noël de chacune année, la grande messe de la Vierge, appelée communément la messe de Missus, et ce aultant solennellement qu'il se faict ordinairement, et ce à perpétuité en la cha-

pelle de la Vierge establie en ladicte église. Sy at voulu et ordonné, ainsy qu'elle veut et ordonne par ceste, que soient dicts et célébrés aussi à perpétuité deux obits en ladite église de Fournes, au chef autel, le premier pour le repos et salut de l'âme dudit maistre Floris seul, le second pour le salut des âmes de ses feuz père et mère, frères et sœure et de ladite comparante, et qu'à chacun jour desdits obits soient dictes les commendaches, lesquels obits se debveront célébrer sçavoir le premier le lendemain de la feste de Sainct Michiel, qui serat le trente de septembre chacune année, et le second le lendemain ; et arrivant empeschement ausdits jours, elle veut et ordonne qu'ils soient célébrez les jours immédiatement suivant. Ordonnante que soit payé pour ladicte messe de missus, sçavoir au sieur curé dudit Fournes qui célébrera ladicte messe, douze patars ; au sieur chapelain qui assistera à ladicte messe, trois patars ; au clercq paroissial de ladicte église six pattars. Et au regard desdits obits, elle ordonne que soit payé pour chacun audit sieur curé de Fournes qui les célébrera dix patars ; et au sieur chapelain, deux pattars et demi ; et au clercq cinq pattars. Ordonnant que le surplus, sçavoir les ornemens, chire et vin, soient livrez et payez par l'église dudit Fournes. Pour satisfaction de quoy elle at cédé et transporté, comme elle cède et transporte par ceste, au seul et singulier prouffict de ladicte église praiossiale de Fournes, trois cens de terres à labour ou environ, gisans à Beaucamp et tenus de la seigneurie de la chapelle de Saint-Jacques à Lille, tenant d'un boult du costé de soleil levant à la terre de Jacques Pollet et Jean Leblan ; de deux autres sens à la terre des hoirs Laurent Buisine et de l'église de Beaucamp. Et, en tant que besoin en est, en at faict donnation d'entrevif, irrévocable et sans rappel, au prouffict de ladicte église ; ce que maistre Wallerand de Semerpont, prebtre, pasteur dudit Fournes, Antoine Le Cocq, bailly dudit lieu, et Jacques Béghin, mergliseur de ladicte église, aussy comparant, ont accepté au prouffict de ladicte église, pour par elle en jouir, user et possesser propriétaire-

ment et à tousjours, depuis ce jour d'huy, en avant et à tousjours ; ayant à ces fins ladite comparante délivré les lettres d'achapt desdits trois cens d'héritages ausdits seconds comparans, ausquels elle leur donne même pouvoir et aux pasteur, bailli ou lieutenant, margliseurs successeurs, sy avant qu'ils se trouveroient empeschez de jouir de la propriété desdits trois cens d'héritaiges, de les vendre, adémerer, et employer les deniers en procédans à l'acquisition de tels aultres biens qu'il est permis à ladicte église d'acquérir, et des revenus tant desdictes terres que des deniers en procédans, employer à payer les curé, chapelain et clercq comme est cy dessus ordonné et le surplus demeurerat au prouffict de ladicte église. Sy at voulu et ordonné que pour suivre la pieuse intention et volonté de ladicte Louyse Delaval, sa sœure, déclarée par son ordonnance de dernière volonté faicte soubz son seing privé, présens tesmoins, le 26 de juillet 1670, dont ladicte comparante at faict apparoir en original et par elle retiré, et suivant la faculté y reprise de commuer les légats en telle aultre donnation pieuse, elle at voulu et ordonné au lieu d'un gonfanon que ladicte Louyse, sa sœur, at ordonné par sadite disposition, et veut et ordonne par ceste et qu'elle at livré ausdicts sieurs pasteur, bailly et merglisseurs cy dessus nommés, et qu'ils confessent avoir receu, un calice dont le vase est d'argent doré et le pied de cuivre doré, avec la platine et petite culière aussy d'argent doré. Sy at ladicte comparante cejourd'hui payé et compté ausdits seconds comparants la somme de cinquante florins, en leurdite qualité, dont ils luy passent par ceste quictance obsolute et irrévocable, laquelle somme ils seront obligez d'employer en acquisition de lettre de rente ou autres biens fructueux au prouffict de ladicte église, et des cours et revenus en provenans en faire célébrer deux obits chacun an à perpetuité aux jours cy après déclarez, pour la délivrance de l'âme de sadicte sœure Louyse et de celles de leurs parens, que icelle Louyse at ordonné par sa disposition ci dessus reprise. Et que ladicte comparante ordonne encore par ceste, sçavoir le premier

obit à célébrer le quattriesme jour de may de chacune année et le second le vingt sixiesme de juing, aussy de chacune année à perpétuité ; et arrivant empeschement ausdits jours, elle veut et ordonne qu'ils soient célébrés les jours immédiatement suivans ; ordonnant que pour chacun desdits obits soient payé audict sieur curé huict pattars, au sieur chapelain trois pattars, et au clercq quattre pattars, pour chacun, que ladite église serat obligée leur payer, le surplus demeurant au prouffict d'icelle église. Déclarans lesdits seconds comparans que ladicte première comparante at livré à ladicte église une ciboire d'argent que ladicte Louyse Delaval, sa sœure, avoit aussy ordonné par ladicte disposition... En tesmoing de quoy, nous avons à la relation desdits nottaire et tesmoins, scellé ces présents du scel ordinaire par nostre commis de la résidence d'icelle ; quy furent faictes et passées à Lille le neuf de décembre mille six cens soixante dix neuf. — L. Spetbroit.

GG 65. (Liasse). 1 pièce, parchemin, 4 sceaux frustes.

1672. — *Pauvres. Fondation Gratien Buiffin.* — Pardevant Charles Garin, lieutenant de M. le duc et prince de Bournonville, seigneur de Fournes, baron de Caumont, comte de Hennin, Wasquehal, gouverneur et capitaine général du comté d'Artois, Noël Turpin, Guilbert Chavatte et Charles Robert, hommes de fief de Fournes, François Turpin, fils de feu Beltremieux, constitue au profit de la carité des pauvres dudit Fournes une rente héritière de 18 l. 15 s., au rachat de 300 livres, par lui reçues des pauvriseurs et provenant en partie de la fondation de quatre obits annuels par Gratien Buiffin, 19 juillet 1672.

GG 65. (Liasse). 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1681.—*Pauvres. Fondation de l'Hôpital de Fournes par Antoine Le Cocq.* — A tous ceux qui ces présentes lettres verront ou orront, Nicolas du Brusle, tabellion estably par le Roy pour recevoir, garder, grossoier, sceller du scel de Sa Majesté et signer tous contrats, obligations, testaments et autres actes

qui se font et passent pardevant nottaires et hommes de fiefs dans toute l'étendue du ressort de son conseil souverain de Tournay, salut. Sçavoir faisons que pardevant Pierre du Belarbre, nottaire publicq, de la résidence de Lille, ès présence de Toussaint Lecocq, fils d'Antoine, bailly de Haisne, pres de La Bassée, et y demeurant, et de Cosme-Baltazar Le Cocq, aussy fils dudit Antoine, demeurant au château de Coupigny à Fournes, tesmoins à ce réquis, comparant personnellement Antoine Le Cocq, fils de feu Antoine, bailly du village de Fournes et y demeurant, et Jeanne du Bois, sa femme, de luy agréablement auctorisée, lesquels comparans désirans faire œuvre agréable à Dieu, charité aux pauvres et méritoire pour le salut de leur âme et de leurs parens, ils ont donné et donnent par ceste, par pur don d'entrevifs, irrevocable et sans rappel au profit de la charité des pauvres de la paroisse de Fournes, diocèse d'Arras, tout un fonds de cent et demy d'héritage ou environ, selon qu'il se trouvera borné de six bornes quy seront plantées incessamment, scitué audit Fournes et en tenus, avec six petites maisons, le tout basti de briques, voutées et couvertes de tuiles, consistant chacune petite maison en une maison manable et chambre par le bas voûtée, et un grenier au dessus, que lesdits comparans ont fait battir nouvellement, confrontant de levant la piedsente appellée la piedsente de Saint-Andrieu, qui est entre les deux chemins de Lille à La Bassée, de midy aux héritages des comparans, de couchant aux héritages de Noël Turpin, et de septentrion aux héritages desdits comparans. Ce que le sieur Me Wallerand de Smerpont, prêtre, pasteur dudit lieu, Jacques Béghin, lieutenant de bailly dudit lieu, Jacques Leclercq, pauvrieur, Guilbert Chavatte, Georges Leroy, Noël Turpin, Pierre de Hennin, Robert Héreng, André Crespel et Hubert Lefevre, tous hommes de fief, Hugues Pottier et Charles du Bois, des principaux manants dudit lieu et représentans la communauté dudit lieu, aussi comparans, ont accepté au profit de ladite charité des pauvres, pour par ladite charité des pauvres en jouir, user et possesser en la for-

me et ès charges et conditions suivantes à perpétuité. Sçavoir at été conditionné et convenu que chacune desdites petites maisons ainsy qu'elles sont édifiées, seront occupées gratuitement, sans en payer aucune chose à ladite carité, par six pauvres femmes veuves,âgées de soixante ans ou plus, avec chacune leurs enfans en ayant, et étant à la charge de la pauvreté dudit lieu. Et ne s'en trouvant aucunes qui auroient atteint ledit âge, ils s'en pourront establir des moindre âgées, estant à la charge de ladite pauvreté. Et ne se recouvrant femmes veuves, telles que dessus, se poldront establir hommes vefviers d'âge comme dessus, aussy avec leurs enfans, estant à la charge de ladite pauvreté. Et ne se trouvant ni femme ni homme veuves, sy poudront establir tels autres pauvres ménages et autres personnes qui seront à la charge de la pauvreté, à l'élection et dénomination des personnes ci-après nommées. A charge expresse que chacune femme veuve ou homme, ou les pères et mères des ménages établis ou tels autres quy seront bénéficiez desdites demeures seront obligez de se trouver et entrevenir à chacun obit quy se célébrera en l'église dudit Fournes, les premiers vendredis de chacun mois de l'année à perpétuité, fondé par lesdits Le Cocq et sa femme en ladite église, y prier Dieu et la Sainte Vierge Marie, sa mère, pour le salut des âmes des donateurs et de leurs parens. A chacune desdites femmes veuves ou hommes, pères et mères et autres personnes establies comme dessus, ayant entrevenus et entendu lesdits obits et non autrement, sans qu'ils y peuvent envoier aucuns de leurs enfans ou autres en leur place, sauf en cas de maladie ou autre impuissance, seront distribué trois patars par les mergliers de ladite église, à la charge d'icelle, conformément à ce quy est réglé par l'acte de fondation fait par lesdits donateurs au profit de ladite église, passé pardevant moy notaire et tesmoins, ce jourd'hui 10e d'aoust 1681. Et au cas qu'aucuns des susdits pauvres bénéficiez seroient en deffaut d'entrevenir et d'entendre chacun des dessus dits obits, ils seront privés desdits trois patars ; et estant défaillans deux fois consécutives

sans la permission des administrateurs, si ce n'est au cas de maladie ou autres impuissances, ils seront mis hors desdites maisons et demeures, et sitôt un autre estably en sa place, à la volonté des administrateurs, sans être tenus à aucune formalité de justice ni autres. Et advenant la mort des femmes ou hom mes veuves, ou des pères et mères, ou d'autres establis comme dessus, il en sera aussitôt pourvu d'autres tels qu'est ci-dessus réglé et non autrement, sans que lesdits enfans que les dites femmes ou hommes veuves, pères ou mères y puissent rester ; ains seront tenus d'en sortir sitôt le trespas de leur père ou mère advenu. Et comme ledit cent et demy d'héritage ou environ sont fort bien plantés d'arbres ormeaux montans entre lesdites bornes, après le trespas desdits donateurs, les administrateurs cy après nommés les feront espincher à leur âge ordinaire et vendront lesdites épinchures au profit de ladite pauvreté de ladite paroisse, à charge néanmoins d'entretenir lesdits arbres ; et arrivant qu'aucuns viendroient secqs, ou à rompre par vent, tempeste ou autrement, d'en replanter aussitôt autres en leur place et les entretenir en verdure ; ensamble aussy de par ladite charité des pauvres entretenir lesdites maisons et demeures de couvertures de tuiles, de portes et fenêtres et d'un bois de lict dans la chambre de chacune demeure que lesdits donateurs y ont fait ériger. Et advenant que lesdites maisons, demeures, ou aucune d'icelles viendroient à estre brulées ou autrement ruinées, les pauvriseurs seront obligez de les faire rédifier en la même forme et sur les mêmes fondations ou murailles qu'elles sont à présent, pour lequel rétablissement effectuer lesdits administrateurs cy après nommés pourront faire abattre les bois montans y croissants, estans parvenus, et les deniers en procédans les employer au rétablissement, et sitôt lesdits arbres abattus, lesdits administrateurs seront obligez de le tout faire déroder et replanter des autres arbres et les entretenir comme dessus ; et au cas qu'il ne faudroit rédifier ni rétablir lesdites maisons ou aucunes d'icelles, lesdits administrateurs ou autres ci-après nommés, seront tenus et

obligez d'emploier les deniers procédans desdits arbres à l'érection d'autres trois semblables petites maisons, chambres et greniers, joindant celles cy dessus, au costé de septentrion et jusqu'au grand chemin, lesquelles nouvelles petites maisons, chambres et greniers ainsy augmentées, ladite charité sera tenue les entretenir comme celles ci-dessus et y seront establi des pauvres veuves, hommes, ou autres pauvres ménages, tels et en la mesme forme qu'est cy dessus réglé pour les autres maisons qui sont déjà bâties. Ayant aussi été convenu et accordé que les mergliers de ladite église seront obligez à concurrence que lesdites trois maisons se bâtiront, de distribuer à ceux qui seront bénéficiez desdites demeures, à chacuns trois pattars à chacun obit, tels que dessus, et aux mêmes charges et conditions qu'est dessus ordonné pour les autres petites maisons. Et après que lesdites trois petites maisons, chambres et greniers, seront achevées jusqu'au chemin du costé de septentrion, les deniers qui proviendront des arbres et par la vente d'iceux, at été convenu qu'iceux deniers seront employés par lesdits administrateurs ou autres commis en acquisition de rentes et héritages, et les cours ou revenus annuels distribuez à chacun ménage ou autres bénéficiez de chacune demeure également. Déclarant les premiers comparans que les rentes seigneuriales dont ledit cent et demi d'héritages estoient chargez vers le seigneur dont elles sont tenues, ils en ont chargé les héritages voisins et ce du consentement du Seigneur. Quant aux tailles, vingtièmes et généralement pour tous autres impositions qui se pourront faire dans ladite paroisse et dont les héritages seront cotisables, pour ledit cent et demi d'héritages qui estoit cy devant jardin, lesdits comparans les ont pareillement assignez sur aucuns leurs héritages voisins et par accord fait avec les gens de loy dudit Fournes. Pour choisir, dénommer et establir les pauvres susdits en chacune desdites petites maisons basties et à bastir après le trespas des deux premiers comparans, at esté convenu et accordé que le fils d'iceux qui sera lors vivant et demeurant audit Fournes en seroit le collateur et administrateur. Et au

cas où il ne seroit vivant, le mari de leur fille la plus âgée demeurant aussy audit Fournes ; et au cas aussy de sa mort, celuy de leur plus jeusne fille demeurant audit Fournes ; et après le trespas de l'un et de l'autre, ladite collation et administration demeurera à leur neveu en ligne directe descendant le plus âgé du surnom de Lecocq, demeurant dans ladite paroisse de Fournes et non autrement ; et au défaut de semblable neveu, au fils le plus âgé de leur fille la plus âgée, demeurant audit Fournes ; et au défaut ou après le trespas de l'un et l'autre, les plus prochains et âgés parens descendant en ligne directe des comparans, de quel surnom ils soient, sauf au cas qu'il se rencontreroit un du surnom Le Cocq du même degré, qu'il sera préféré à tous autres d'autre surnom, le tout à perpétuité et si longtemps qu'il se trouveront parens descendans desdits premiers comparans dans ladite paroisse de Fournes ou à ville ou village voisin, point plus distant de trois lieues de ladite paroisse de Fournes ; de sorte que ne se trouvant plus aucuns parens descendans comme dessus, ledit choix, dénomination, régie et administration en demeurera aux pasteur, bailli et pauvrieur dudit Fournes, aux mêmes charges et règlement que lesdits parents. Bien entendu que se présentant aucuns parens du premier comparant, tant en ligne directe que collatérale, soit qu'ils soient natifs de la même paroisse de Fournes ou non, pour estre bénéficiez de ladite demeure dans l'une ou l'autre desdites maisons, sans qu'un ménage puisse occuper davantage qu'une desdites maisons, chambre et grenier, y seront préférez à tous autres et leur sera fait la même distribution aux obits ci-dessus qu'aux autres pauvres bénéficiez et aux mêmes charges, comme est cy devant réglé pour les autres pauvres. Et au cas que lesdits premiers comparans n'auroient obtenu les lettres d'autorisation, amortissement, agréation, ou telles autres requises pour la validité et maintien de la présente fondation, ladite charité sera obligée de les poursuivre et obtenir aux dépens d'icelle charité des pauvres. A en outre esté conditionné que le four qui est édifié dans la sixième maison du costé du

septentrion servira pour lesdites six maisons et pour celles qui se pourront bastir, et celui qui en sera bénéficié sera à ce obligé, les administrateurs demeurant libres de changer ledit four et l'établir en telle autre maison ou place qu'ils trouveront bon. Le puits que lesdits premiers comparans y feront fossoier sera aussi commun ausdites maisons basties et à bastir. Jusqu'à ce que ledit puits soit fait, lesdits bénéficiez desdites maisons peuvent aller prendre de l'eau dans le puits du Cabillau. A l'entretenement et accomplissement de tout ce que dessus, lesdits comparans, chacun en leur regard, ont obligé sçavoir les premiers comparans leurs biens propres vers tous seigneurs et justices et lesdits comparans de ceux de leur communauté et pauvreté, renonchans à touttes choses contraires. En tesmoins de quoy, nous avons à la relation desdits nottaires et tesmoins, scellé les présentes du scel ordinaire, par notre commis de la résidence de Lille, qui furent faites et passées audict Fournes, en la maison dudit Le Cocq, le dixiesme d'aoust mil six cens quattre vingt ung. — Copie de l'inscription lapidaire rappelant cette fondation.

GG 67. (Liasse). 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1692-1750. — *Pauvres. Fondation de Guilbert Chavatte.* — 6 novembre 1692. Guilbert Chavatte, censier à Fournes, et Anne Bouchery, sa femme, donnent aux pauvres de Fournes une pièce de terre à labour de 4 cents et demi, tenus de la seigneurie dudit Fournes et gisant au lieu dit le champ Martreau, sur le chemin de Fournes à Fromelles, à charge par les pauvres de faire célébrer chaque année, en juillet et à Noël, deux obits pour leurs parents défunts, à chacun desquels il sera payé 10 patars au curé, 2 patars 1/2 au chapelain revêtu pour chanter l'épitre et l'évangile, 5 patars au clerc et 5 patars pour le pain, le vin et le luminaire ; à charge aussi de faire recommander leurs âmes chaque dimanche et de payer de ce chef 10 patars au curé et 20 patars au clerc ; le surplus des revenus, soit 6 florins, devant être distribué aux pauvres. — 26 novembre 1692, acte devant notaire. — 17 décembre 1693. Accepta-

tion, au nom des pauvres, par Jacques Béghin, bailli, Jacques Turpin, Pierre de Hennin et Hubert Lefebvre, hommes de fief, présent Jacques Luttun, sergent. — 31 octobre 1750. Guilbert Chavatte, bailli de Fournes, fils de feu Guilbert et d'Anne Boucherie, abandonne au profit des pauvres le droit de plantis sur les quatre cents et demi de terre de la fondation ci-dessus. Acceptation par Jean-Baptiste Bruneau, curé de Fournes.

GG 68. (Liasse). 1 pièce, parchemin.

1697. — *Pauvres. Rente.* — Jacques Buriez, fils de Gilles, laboureur à Fournes, et Marguerite Gillon, sa femme, constituent au profit des pauvres de Fournes une rente de 11 l. 10 s. au rachat de 200 livres. 17 avril 1697.

GG 69. (Liasse). 1 pièce, papier.

1775. — *Pauvres. Terres.* — Antoine-Guilbert Chavatte, bailli, Pierre-Joseph Herrengt, Charles Alexandre Bernard, Jean-Baptiste Morel, hommes de fief servant en loi à Fournes, en leur qualité de pauvriseurs et administrateurs des biens de l'église et des pauvres, donnent en arrentement à Alexis Halot, briqueteur à Wicres, une pièce de terre des pauvres, de six cents, au rendage annuel de 22 écus. Témoins : Charles-Joseph Quemp, clerc paroissial, et Jean-Baptiste Rogier, sergent. 6 juin 1775. — Approbation et ratification, 6 octobre 1775.

Série HH

Agriculture ; Industrie ; Commerce

(Vacat)

Série II

Documents divers

(Vacat)

TABLE DES DIVISIONS DU PRÉSENT INVENTAIRE

TABLE DES NOMS DE LIEUX

TABLE DES NOMS DE PERSONNES

TABLE DES MATIÈRES



